

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 06 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois le six juin à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	BERTHOUD Françoise
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÚKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	THIBERT Karine	GREGOIRE Cédric
NIZET Cécile	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
TROUILLOUX Caroline	RAVOUX Christian	
PERROUD Marie-Françoise		

Secrétaire de séance : Karine **THIBERT**

Absent(e) excusé(e) : Sébastien **LEQUEUX**, Alexandre **DESRAYAUD**, Claude **RABUEL**

Pouvoirs : Claude **RABUEL** donne pouvoir à Jean-François **CARJOT**

Date de la convocation : le 30 mai 2023

Membres en exercice : 23

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendu du 4 avril 2023.

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Alain GIVORD*

Présentation des évènements du mois de Mai 2023

date de l'évènement	Organisateur	Evènement
01/05/2023	Sou des Ecoles	Vide Grenier
06/05/2023	Grand fond bressan	L'Ain en courant
07/05/2023	YAKA Events	Marathon Bresse Dombes
08/05/2023	Anciens Combattants	Cérémonie commémorative
14/05/2023	Vonnas'Anime	Randonnée pédestre
20/05/2023	Les Comédiens de Mézériat	Spectacle
25/05/2023	USV Boules	Concours vétérans
27/05/2023	Inter Clubs Réveillon	Gala accordéon

1- Remboursement de frais avancés par Mme DUMON Monique

Monsieur le Maire expose que Madame Monique DUMON a réglé la facture CEWE pour l'achat de livres photo du musée des attelages.

Il convient de délibérer afin de procéder au remboursement des frais engagés pour un montant total de 139.17€.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le remboursement à Madame Dumon Monique, domiciliée au 27 rue des Jonquilles à Vonnas, la somme de 139.17€.

Adopté à l'unanimité

2- Tirage au sort jurés d'assises 2024 pour listes préparatoires

Considérant que par arrêté en date du 11 mai 2023, Monsieur le Préfet a défini le nombre de jurés pour le département de l'Ain et que notre commune compte tenu de sa population se voit attribuée 2 jurés à tirer au sort à partir des listes électorales.

Considérant que dans son article 2, l'arrêté prévoit que le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté à savoir 6 personnes.

Considérant qu'il convient de procéder au tirage au sort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Le tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale désigne les personnes suivantes :

NOM Prénom	Date de naissance	ADRESSE à 01540 VONNAS
VOLLAND Bernard	02/04/1956	111 Chemin du Tremblet
TRESSELT Thierry	25/08/1960	194 Rue des Jonquilles
DEVILLERS Marylou Dorothee Karine	09/12/2002	438 Avenue des Tilleuls
BROYER Damien	08/07/1999	221 Chemin du Clos des Barres
VINCENT-GENOD Véronique Jeanne Paulette	21/07/1963	5 Impasse du Traité de Lyon
CHEVALLIER Edith Monique	22/09/1965	60 Route du Moulin de Thuet

La liste sera transmise au secrétariat du greffe de la cour d'assise du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse avant le **30 juin 2023**.

Adopté à l'unanimité

3- SOCIETE PUBLIQUE LOCALE IN TERRA souscription à l'augmentation de capital social de la société publique locale

La Société Publique Locale IN TERRA (ex Cap3B Aménagement) en tant qu'opérateur de l'aménagement et de la construction, est entièrement détenue au niveau de son capital par des collectivités locales pour lesquelles elle intervient exclusivement. Elle a été créée en 2013.

Son fonctionnement privé de Société Anonyme, associé à son statut de SPL, donnent à IN TERRA, une capacité d'agir au service de l'intérêt général des collectivités.

Les actionnaires de la SPL sont actuellement la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de communes de la Veyle, la ville de Bourg-en-Bresse et la ville de Montrevel-en-Bresse.

Actionnaires	Capital	Nb d'actions	%	Administrateurs
CA3B	191 000 €	382	78%	14
Ville Bourg-en-Bresse	28 000 €	56	11%	2
CC de la Veyle	13 500 €	27	6%	1
CC Montrevel-en-Bresse	12 500 €	25	5%	1
TOTAL	245 000 €	490	100%	18

Aujourd'hui, la SPL est sollicitée par d'autres collectivités qui souhaiteraient lui confier de nouvelles missions dans le cadre de son champ d'intervention et s'appuyer sur ses services.

Dès lors, la question d'un élargissement à d'autres actionnaires par une ouverture du capital a été envisagée.

L'entrée au capital de la SPL se ferait par la prise d'actions dont la valeur nominale est de 500€ (avec une souscription minimale de 5 actions).

Le Conseil d'administration de la SPL est actuellement constitué de 18 membres. L'arrivée de nouveaux membres actionnaires nécessitera la création d'une assemblée spéciale.

Le Conseil d'administration de la SPL In Terra en date du 1^{er} décembre 2022 a approuvé le projet d'ouverture du capital aux collectivités locales intéressées.

Pour la commune de VONNAS, l'entrée au capital de la SPL IN TERRA permettra de lui confier :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagement d'espaces publics, de requalification ...
- des mandats pour la réalisation d'opérations d'aménagement, de requalification

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

décide de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL IN TERRA à hauteur de 2.500,00 euros, correspondant à 5 actions de 500,00 euros chacune.

Précise que les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget principal de l'exercice au compte de 261.

Autorise M. le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire en vue de la souscription à l'augmentation du capital de la SPL IN TERRA ;

donne tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Préalablement au vote, plusieurs questions ont été posées notamment :

- sur l'obligation d'entrer au capital pour solliciter Interra ultérieurement pour des études et pour savoir si cette souscription à l'augmentation au capital était une seule fois. Réponses favorables

- sur un potentiel afflux à l'avenir d'autres collectivités : lors du dernier CA de INTERRA , il a bien été précisé que c'était la première fois qu'il y avait ouverture au capital , que cela nécessitait un gros travail et qu'il n'est pas prévu dans un avenir proche de renouveler l'opération.

4- Point urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145723D0035	04/04/2023	PIN Anthony	308 Chemin du Clos des Barres	extension de l'habitation
DP00145723D0036	07/04/2023	MIELLET François	204 Chemin du Clos des Barres	isolation des murs par l'extérieur
DP00145723D0037	11/04/2023	GIVORD Alain	63 rue des Pommiers	Installation de panneaux photovoltaïques
DP00145723D0038	11/04/2023	HUQUET Vanessa	Route de Namary	Installation d'une clôture
DP00145723D0039	13/04/2023	MBM ENERGY	138 chemin du Clos des Barres	Installation de panneaux photovoltaïques
DP00145723D0040	21/04/2023	HOMOLOG	69 chemin des Prés Dessous	Installation de panneaux photovoltaïques
DP00145723D0041	26/04/2023	PIRES Sébastien	71 rue du Vernay	modification des ouvertures
DP00145723D0042	19/04/2023	MAOZEN K&M	106 Rue Chaynes Aimable	changement d'enseigne
DP00145723D0043	21/04/2023	TERRADE Xavier	33 Rue Maurice Tripoz	construction d'un garage accolé à la maison
DP00145723D0044	24/04/2023	PHOTEN	4 Impasse du Pre Chapeland	installation de 10 panneaux photovoltaïques
DP00145723D0045	24/04/2023	ASL Les Chênes du Mariot	Chemin des Mariots	abattage d'un chêne et remplacement par un érable commun
DP00145723D0046	28/04/2023	BOURGEOIS Michel	64 Rue Henri IV 01540	création d'une pergola
DP00145723D0047	03/05/2023	lancien ruddy	118 impasse du cruet	modification des ouvertures
DP00145723D0048	10/05/2023	SILISUN	157 rue du Vernay	Installation de panneaux photovoltaïques
DP00145723D0049	15/05/2023	HUQUET Vanessa	Route de Namary	Installation d'une clôture

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC00145723D0006	07/04/2023	GAUTHIER GENEVIEVE	61 chemin en Sécheran	construction d'un garage
PC00145723D0007	19/04/2023	TENAO 19	Route de Luponnas	construction de deux ombrières photovoltaïques
PC00145723D0008	02/05/2023	DEGLETAGNE SERGE	681 route de Mâcon	construction d'un abri à véhicules
PC00145723D0009	09/05/2023	TRIANGLE D'ARGENT SARL	Rue Henri Dunant / Rue Antoine Manigand	construction d'un ensemble de 47 logements

5- Modification du tableau des emplois communaux au 15 juin 2023, poste « chargé d'opérations et de projets » et poste « gestionnaire cantine et de l'entretien des locaux »

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 23 avril 2023,

Considérant la nécessité de modifier les grades d'accès aux postes de « chargé d'opérations et de projets » et de « chargé de la restauration scolaire », pour permettre le recrutement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE a compté du 15 juin 2023 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Modification du poste de Chargé d'opérations et de projets, cadre d'emploi de techniciens et des adjoints techniques, de 35 heures hebdomadaires,
- Modification du poste de Chargé de la restauration scolaire, cadre d'emploi d'adjoint technique et ATSEM, de 35 heures hebdomadaires.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 juin 2023.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 15 juin 2023

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1
Services Techniques	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien Adjoint Technique	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de la restauration scolaire	Agent de Maîtrise Adjoint Technique ATSEM	35 h	1
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	5
Service Cantine	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	3
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	6.91 h	3
Services Scolaire	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	3

	Agents des écoles maternelles	ATSEM	25.17 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	8 h	1
Service Culturel	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine	15 h	1
Service Police Municipale	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
Service Animation	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
CAMPING	Responsable Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
	Assistant au Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
SAISONNIERS	Piscine : Régisseur de recette et aide caissier	Adjoint administratif		4
	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

DIT que la dépense sera inscrite sur le budget 2023, « charge de personnel ».

Adopté à l'unanimité

6- Création d'emploi non permanent d'Adjoint Administratif catégorie C non titulaire à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23, 1° du code général de la fonction publique sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Catégorie C à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires. Cet emploi est équivalent à la catégorie C

Cet emploi est créé à compter du 19 juin 2023 pour répondre à un besoin immédiat d'accroissement d'activité.

L'agent recruté aura pour fonctions : agent polyvalent dédié aux renforts nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs de la collectivité.

Cet emploi pourra correspondre aux grades de la filière des Adjointes Administratives

Cet emploi non permanent sera pourvu par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3 I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Conformément à l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par l'autorité territoriale, le Maire, en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de créer** un emploi non permanent d'Adjoint Administratif Catégorie C à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.
- **de modifier** en conséquence le tableau des emplois non permanent ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

7- Vente de terrains par la commune : propriétés rue Antoine Manigand

Monsieur Jean-François CARJOT, Maire adjoint, expose que la commune souhaite vendre le tènement sis Rue Antoine Manigand.

Ce tènement est composé de deux parcelles cadastrées section A n°1442 et A n°2255. Ces parcelles d'une superficie cumulée de 2033 m².

Considérant l'avis formulé par le service France Domaine constituant ce tènement en date du 25 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre le tènement composé des parcelles cadastrées section A n°1442 et A n°2255, Rue Antoine Manigand pour une superficie cumulée de 2033 m², au prix de 83 000 € (quatre-vingt-trois milles euros).

AUTORISE le Maire à signer tout compromis ou acte de vente et tous les actes à intervenir concernant cette affaire.

**Adopté à 17 voix pour
1 voix contre
2 abstentions
Mr Christian RAVOUX n'a
pas pris part au vote**

Avant le vote, il y a débat sur le prix du terrain qui pour certains élus parait trop faible. Le Maire répond que ce prix est négocié avec l'accès au parking à proximité de l'école pour les enseignants ou le personnel . Il lui est demandé que ce point figure clairement dans un acte lié à l'acquisition ou au projet.

Sur le projet lui-même, des précisions sont demandées sur le nombre de logements et de sorties prévues : le Maire précise qu'il y a 47 logements prévus en plusieurs phases et qu'il y a 2 sorties principales prévues ; Jean François CARJOT maire Adjoint en charge de l'urbanisme informe qu'une réunion de commission sera prévue pour étudier le permis.

8- Compte rendu de la commission mixte culture – bâtiment pour le projet médiathèque

Information est donnée que la commission a majoritairement retenu l'option de démolition du bâtiment existant. La consultation auprès des architectes va être lancée pour la maîtrise d'oeuvre du projet. 3 seront retenus pour présentation d'une esquisse avant choix définitif

9- Présentation du projet « Avenue des Sport »

Jean Louis GIVORD Maire adjoint en charge de la voirie expose le projet de l'aménagement de l'avenue des sports . Il précise que ce projet a été présenté aux riverains, à l'entreprise SOREAL et que normalement les travaux débiteront à la rentrée.

Cette présentation fait l'objet des interventions de Caroline TROUILLOUX et de Christian RAVOUX sur la notion de priorités dans les travaux . Pour eux, la priorité aigüe est l'avenue de Macon au vu de densité de population sur ce secteur et qu'il faut déplacer le panneau de l'agglomération afin d'avoir une vitesse de 50 km/h. De même,

Christian Ravoux s'interroge sur la pertinence d'une voie cyclable sur ce trajet qui intégrerait un itinéraire Voie Veyle non présenté à ce jour. Il regrette selon lui l'absence d'une vision plus large d'une politique vélo sur la commune avec par exemple une installation de portiques vélo

Le Maire répond que ce dossier a déjà fait l'objet du même débat lors du vote du budget. Il précise que la sécurité est un problème sur de nombreuses voies communales, que, lors du mandat précédent, la sécurisation de l'avenue de Macon n'a pas été réalisée alors que Christian Ravoux était adjoint en charge de l'urbanisme. Concernant la remarque sur la voie cyclable, le Maire fait part de sa surprise, car au-delà d'une voie veyle, une voie cyclable assurera une sécurité sur ce trajet.

Christian Ravoux répond que le dossier sécurisation avenue de Macon à l'époque n'avait pas été priorisé et qu'il n'a pas été suivi.

Le maire prend acte de cette réponse en précisant qu'on ne peut reprocher au conseil municipal de choisir lui aussi une autre priorité en matière d'aménagement de voirie.

10- Informations diverses Maire et Adjoint

Informations sont données par le Maire et les adjoints sur les dates à venir et les différentes manifestations prévues.

A retenir entre autres les cérémonies du 12 juin et du 13 Juillet

L'inauguration du Clos des lys le 14 juin

Les fêtes de la musique et de la crêpe et ducheval

Le 60^{ème} anniversaire pour Chatillon et 25 ans pour Vonnas et Bains du comité de jumelage en Allemagne

Fin de séance 20h33

Alain GIVORD
Maire de Vonnas

Karine THIBERT
Secrétaire de Séance